

Communiqué de Presse

Philippe Kaltenbach
Sénateur des Hauts-de-Seine
Maire de Clamart

François Rivet
Conseiller Municipal d'Antony
N°1 de la liste « Antony avec vous »

La résidence universitaire d'Antony pourra renaître grâce à la Métropole

Philippe Kaltenbach, Sénateur des Hauts-de-Seine, et François Rivet, Conseiller municipal PS d'Antony et numéro 1 de la liste « Antony avec vous » se félicitent que la résidence universitaire d'Antony (RUA) soit transférée à la métropole du Grand Paris le 1^{er} janvier 2016. En effet, le nouvel établissement public intercommunal unique créé sur le territoire de Paris et des départements de la première couronne absorbera l'ensemble des intercommunalités existantes ainsi que leur patrimoine.

Philippe Kaltenbach et François Rivet déclarent : « *Le transfert de la Résidence Jean Zay à la communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre (CAHB) avait été rendu possible par l'introduction par M. Karoutchi en 2006 d'un amendement « sur mesure » au code de l'Education. Grâce au concours de l'ancienne Ministre de l'enseignement supérieur, Mme Péresse, la CAHB a ainsi pu ensuite obtenir la propriété du site et entreprendre, avec le soutien actif du Président du Conseil général et ancien Maire d'Antony, M. Devedjian, la destruction de plusieurs bâtiments pour les remplacer par des logements de standing. Nous n'avons jamais cessé de dénoncer ces petits arrangements entre amis alors que l'Île de France est la région qui manque le plus cruellement de logements étudiants.* »

Les deux élus alto-séquanais ajoutent : « *La création de la métropole du Grand Paris (MGP) le 1^{er} janvier 2016 va enfin permettre de changer la donne politique et de redonner la main à celles et ceux qui se mobilisent pour sauver la résidence universitaire d'Antony. En effet, la future métropole, en absorbant la CAHB, sera bientôt en charge du destin de la résidence Jean Zay. De toute évidence, sauf revers électoral important à Paris et en petite couronne lors du prochain scrutin municipal, la MGP devrait compter une majorité d'élus de gauche. La principale vocation de cette nouvelle intercommunalité unique sera de favoriser la production de logements sur son périmètre et tout particulièrement de logements à loyers modérés. Celle-ci sera dotée d'importants moyens financiers. Nous pourrons alors définir un projet ambitieux pour le site et lui rendre sa vocation originale, celle de proposer des logements accessibles aux étudiants franciliens.* »

Philippe Kaltenbach conclut : « *Conscient des arrangements passés de l'UMP92, j'ai voulu m'assurer que la CAHB ne pourrait pas être en mesure de transférer de nouveau la RUA à la Ville d'Antony avant sa dissolution et la création de la nouvelle métropole. Dans le cadre de l'examen du projet de loi ALUR au Sénat, la Ministre du logement m'a assuré que la résidence ne pourrait plus être transférée opportunément par la CAHB. Celle-ci sera donc bien du ressort de la MGP d'ici moins de deux ans.* »

Le 18 mars 2014

PJ (1) : CR de la séance publique du Sénat du 30 janvier 2014